

GARDE REGIONALE FORESTIERE

Saison 2026



CONTEXTE :

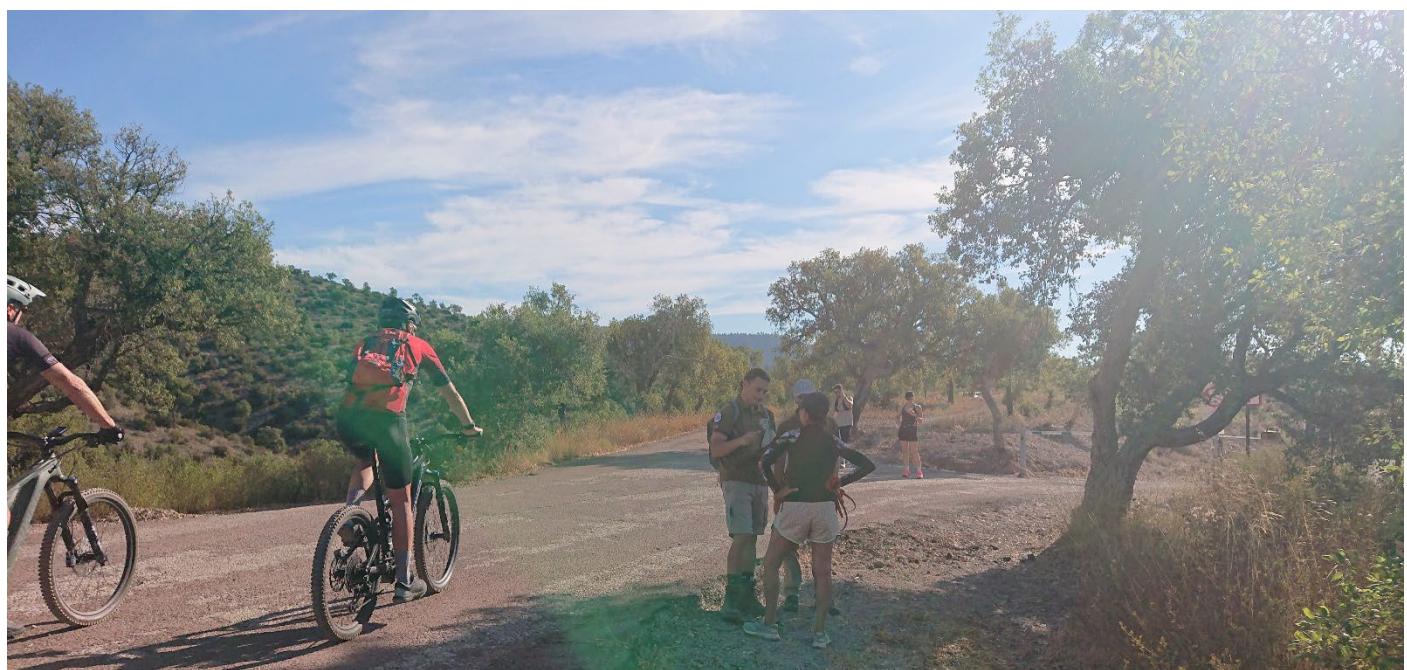
Dans le cadre de sa stratégie de protection et de valorisation des espaces naturels, la Région a engagé en 2018 le plan « Guerre du Feu », fondé sur trois principes structurants : **Prévenir, Combattre et Reconstruire**. Ce dispositif mobilise chaque été 250 Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer la prévention du risque incendie, d'accompagner les acteurs territoriaux dans leurs missions d'information et de sensibilisation, et de contribuer à la surveillance des massifs forestiers. En intégrant ce dispositif, vous participerez pleinement à l'effort régional visant à préserver durablement le patrimoine forestier menacé par les incendies. Composée de jeunes de 18 à 26 ans, la Garde permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêt sur des territoires comme celui du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel.

MISSIONS :

- Assurer la surveillance du massif,
- Sensibiliser le public aux risques, notamment liés aux incendies et autres dangers,
- Orienter et informer les visiteurs lors de leurs déplacements sur le terrain,
- Réaliser des synthèses des tournées sur le terrain et signaler toute anomalie observée (dépôts sauvages, stationnement non autorisés, etc..)

COMPETENCES :

- Maîtriser les gestes de premiers secours (PSC1 / SST) (Prévention secours civique de niveau 1/ Sauveteur secouriste du travail),
- Bonne connaissance du massif de l'Estérel et de son territoire,
- Capacité d'orientation en milieu naturel,
- Aisance en communication avec le grand public ; la maîtrise d'une seconde langue est recommandée,
- Aptitudes physiques adaptées aux déplacements réguliers en milieu naturel,
- Capacités rédactionnelles et maîtrise des outils informatiques courants,
- Rigueur, sens de l'écoute et du contact.



PROFIL :

- H/F âgé(e) de 18 à 26 ans,
- Être titulaire du PSC1 et/ou du SST (obligatoire),
- Permis B (VL) (obligatoire),
- Bonne condition physique, avec la capacité de marcher de longues périodes en milieu forestier, y compris par fortes chaleurs,
- Disponibilité et souplesse horaire, en fonction des conditions météorologiques et des nécessités de service.

DESCRIPTION DU POSTE :

- Formation obligatoire du 22 au 28 juin 2026 (inclus),
- Période d'activité : du 01 juillet au 31 Août 2026,
- Rémunération : SMIC sur la base de 35 heures hebdomadaires,
- Temps de travail : planning sur 7 jours, avec une alternance de 2 jours travaillés / 2 jours de repos, garantissant au minimum 2 jours de repos par semaine,
- Tenue de travail fournie : polo, pantalon et chaussures.



REMISE DE DOSSIER :

La remise de dossier doit être faite par courrier et apportée au Syndicat avant le 01 mai 2026 à 17h00 à l'adresse suivante :

S.M.G.S.E
1849 route du Gargalon – Natura Parc – Bât D5 Acanthe
83600 Fréjus.

Le dossier doit contenir :

- Un CV à jour,
- Une courte présentation personnelle (centres d'intérêt, motivations, expériences en lien avec la nature ou le travail en extérieur).

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter monsieur Laurent LIBERATO au 06.64.23.02.14 ou l.liberato@smgse.fr